



**HOMMAGE**

Jean-Pierre Kahane, l'engagé



**ACTUALITÉ**

Nouvelle offensive contre les droits des salarié.e.s



**MÉTIER**

La protection fonctionnelle en cas d'action en diffamation



**MONDES UNIVERSITAIRES**

Plus d'étudiant.e.s, plus de diplômés mais moins d'enseignant.e.s ?

MENSUEL DU SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - N°657 SEPTEMBRE 2017

# le snesup



CONGRÈS D'ORIENTATION 2017

Enseignement supérieur et recherche :  
**un bien commun et une fonction publique à promouvoir**





- Alors, cette rentrée ?
- J'ai appris mon affectation vendredi, je suis encore dans les cartons, 12 000 cours à préparer... pas évident quand on débute.
- Ne vous en faites pas, « Le bonheur est parfois caché dans l'inconnu ». Victor Hugo.
- Cela dit, s'il m'arrive quoi que ce soit, je suis parée... Je me suis assurée à la MAIF ! En plus, ils ont une super offre pour les jeunes enseignants.
- « Aux âmes bien nées, la valeur n'attend pas le nombre des années »...
- ... Corneille.
- Bravo !



### OFFRE JEUNE ENSEIGNANT.

Profitez **d'une réduction de 10%** sur votre cotisation auto 2017, ainsi que **d'un remboursement de 50€ ou 100€** en regroupant votre assurance professionnelle avec votre assurance auto et/ou habitation.

Pour plus d'informations : [maif-oje.fr](http://maif-oje.fr). **On a tout à gagner à se faire confiance.**



assureur militant

# Faut-il sortir de l'égalitarisme ? Défendons nos biens communs

**APB, APL, LFR 2017, PLF 2018, PIA, des sigles** qui résument l'ampleur des attaques du gouvernement pour démanteler la recherche et l'enseignement supérieur publics (ESR).

**Les difficultés de l'algorithme** Admission post-bac (APB) à proposer une affectation aux bacheliers qui souhaitent poursuivre leurs études dans l'enseignement supérieur public ont révélé à nos concitoyens le sous-financement de l'ESR qui nous conduit à ne plus pouvoir accueillir et faire réussir les étudiants dans les filières auxquelles ils souhaitent accéder.

**Avec sa décision de baisser** l'aide personnalisée au logement (APL) de 5 euros par mois, le gouvernement a fait le choix de s'attaquer aux plus modestes et aux étudiants en quête d'autonomie, pour épargner les plus riches en diminuant l'assiette de l'impôt sur la fortune.

**La loi de finance rectificative** de juillet 2017 a amputé de 331 millions d'euros le budget de l'ESR pour permettre à l'État de recapitaliser Areva et tenir l'objectif du pacte de stabilité budgétaire européen dès 2017. Or, en cette rentrée universitaire, pour accueillir les 50 000 étudiants supplémentaires, c'est précisément 375 millions d'euros qui auraient été nécessaires. Les personnels feront encore cette année les frais de l'intensification de leur mission due à cet accroissement de leur activité.

**Avec 170 000 étudiants** de plus qu'en 2009, et 350 000 de plus



Hervé Christofol, secrétaire général

attendus pour 2025, c'est un budget en croissance de 2 milliards d'euros par an pendant dix ans qui serait nécessaire ! Au lieu de cela, le budget 2018 va au mieux stagner. Depuis 2009, notre ministère a perdu 7 500 agents titulaires et a contraint les établissements à faire appel à 14 000 contractuels.

**Le ministère et la Conférence des présidents d'université** (CPU) espèrent pouvoir mobiliser les fonds des programmes d'investissements d'avenir (PIA) pour financer les établissements qui s'engageront dans des projets visant à accueillir et faire réussir plus d'étudiants. Mais ces fonds sont attribués

sur appels à projets compétitifs, ils ne sont pas pérennes et génèrent des inégalités de dotation qui détruisent le service public. « **Il faut sortir de l'égalitarisme** », tels sont les propos de Jean-Michel Blanquer, ministre de l'Éducation nationale. Ils pourraient être ceux de Frédérique Vidal, ministre de l'ESRI, tant, à ce jour, elle refuse de reconnaître les inégalités historiques de dotation entre les établissements (en budget et en poste) qui demeurent, et par là même de proposer une politique de convergence visant à les réduire.

**Cet été**, les choix de classe du président Emmanuel Macron se sont affirmés : austérité pour les services publics et atteinte aux droits des salariés, réduction d'impôt pour les plus riches et croissance des aides aux entreprises privées.

## ACTUALITÉ 5

- **Hommage : Jean-Pierre Kahane, l'engagé**
- **Budget : les conditions de la rentrée universitaire**
- **Réforme du Code du travail : nouvelle offensive contre les droits des salarié.e.s**

## VOIX DES ÉTABLISSEMENTS 8

## MÉTIER 18

- **Législation : la circulaire du 9 mai 2017 portant sur la « protection fonctionnelle en cas d'action en diffamation »**

## DOSSIER 9

### Congrès d'orientation 2017 ESR : un bien commun et une fonction publique à promouvoir

Quarante-neuf ans après les événements de 1968, le SNESUP-FSU a réuni son congrès d'orientation 2017 en Sorbonne, accueilli par la section syndicale de l'université Paris-I Panthéon-Sorbonne. Il a réuni plus de 160 participants dont 140 congressistes mandatés par 67 sections locales. Après une table ronde sur la situation internationale de l'enseignement supérieur et la recherche qui a rassemblé des camarades portugais, canadiens ainsi qu'une camarade polonaise, les congressistes ont travaillé à préciser les mandats du syndicat à propos de cinq thématiques (notre organisation syndicale et sa contribution à la démocratie universitaire ; la restructuration de la recherche ; nos statuts, nos salaires et nos conditions de travail ; accéder et réussir en licence ; la formation des enseignants).

Nos instances représentatives, délibérative (commission administrative) et exécutive (bureau national, secrétariat national, commission des finances, commission des conflits), ont été renouvelées conformément aux votes d'orientation des syndiqués, et Marc Champesme et moi-même avons eu le plaisir d'être reconduits dans les fonctions de trésorier national et de secrétaire général. [...]



## MONDES UNIVERSITAIRES 19

- **Enseignement supérieur : toujours plus d'étudiant.e.s, toujours plus de diplômes mais moins d'enseignant.e.s ?**
- **CNRS : troubles dans le recrutement**

## INTERNATIONAL 21

- **FMTS : une ouverture sur la Chine**
- **Ne soyons pas complices des crimes commis en Turquie**
- **Université d'été des mouvements sociaux : succès total pour Attac**

## ÉPHÉMÉRIDE

12 SEPTEMBRE

- **Journée d'action** contre la réforme du droit du travail et à l'appel du SNESUP-FSU pour dénoncer les conditions de rentrée 2017
- **Secrétariat national** SNESUP-FSU

13 SEPTEMBRE

- **Réunion du collectif FDE**
- **Réunion du secteur Vie syndicale**

14 SEPTEMBRE

- **Commission administrative** du SNESUP-FSU

18 SEPTEMBRE

- **CNESER** – Formation plénière

19 SEPTEMBRE

- **CNESER** accréditation

19 ET 20 SEPTEMBRE

- **Conseil délibératif fédéral national** (CDFN) de la FSU

20 SEPTEMBRE

- **Réunion du collectif égalité F/H**

21 SEPTEMBRE

- **Secrétariat national** SNESUP-FSU

26 SEPTEMBRE

- **Conférence de presse** du SNESUP-FSU
- **Bureau national** du SNESUP-FSU

28 SEPTEMBRE

- **Mobilisation des retraité.e.s** pour l'augmentation des pensions et la prise en charge de la perte d'autonomie
- **Conseil supérieur de l'éducation** (CSE)
- **Réunion du secteur Situation des personnels**

2 OCTOBRE

- **Réunion du secteur Recherche**
- **Bureau délibératif fédéral national** (BDFN) de la FSU

3 OCTOBRE

- **Secrétariat national** SNESUP-FSU

4 OCTOBRE

- **Réunion du secteur Service public**

10 OCTOBRE

- **Secrétariat national** SNESUP-FSU
- **Stage fédéral** SFRN/CDCA 1

11 OCTOBRE

- **Réunion des secrétaires de section**

12 OCTOBRE

- **Commission administrative** du SNESUP-FSU
- **Stage FSU** – Formation syndicale
- **Réunion du collectif FDE**

16 OCTOBRE

- **CNESER** – Commission permanente
- **Bureau délibératif fédéral national** (BDFN) de la FSU

17 OCTOBRE

- **Secrétariat national** SNESUP-FSU
- **CNESER** accréditation
- **Réunion du collectif égalité F/H**

19 OCTOBRE

- **Réunion des élu.e.s** SNESUP-FSU au CNU
- **Stage FSU** – CREFOP/CESER
- **Conseil supérieur de l'éducation** (CSE)
- **Réunion du secteur Situation des personnels**

## CABINET DE LA MINISTRE DE L'ESR

# La surprise Total

« **A**vant d'être nommée ministre de l'ESR, Frédérique Vidal était présidente de l'université de Nice-Sophia Antipolis depuis 2012 » : le style laconique de la communication ministérielle semble ainsi vouloir rassurer sur un point crucial, celui de la légitimité de la nouvelle ministre qui, après un début de carrière universitaire, a exercé par la suite des responsabilités politiques significatives, dont la présidence d'une université à la tête de laquelle Frédérique Vidal a été réélue en 2016. La communication politique, qui reprend vite le dessus sur le CV et le parcours scientifique de l'intéressée, met en avant deux aspects tout aussi stratégiques de cette nomination : l'extraction de la société civile et l'identité de genre.

Cette injonction à l'innovation qui caractérise le modèle universitaire selon Emmanuel Macron s'est traduite dans l'extension du périmètre de compétence de la ministre, également en charge de l'« innovation », maître-mot du langage techno-industriel qui parasite désormais celui de la recherche. De ce point de vue, la nomination de Philippe Baptiste en tant que directeur de cabinet de Frédérique Vidal, le 29 mai dernier, est révélatrice, puisque celui-ci était directeur scientifique et vice-président du développement scientifique chez Total depuis février 2016. La politique universitaire sera-t-elle soluble dans l'écosystème économique comme le modèle Destot-Fioraso avait entrepris de le réaliser à l'échelle grenobloise ? ●

*Isabelle de Mecquenem*

## RENTREE UNIVERSITAIRE

# Annnonce d'un « plan étudiant »

**A**lors que 20 % des étudiants vivent actuellement sous le seuil de pauvreté – une tendance qui n'est pas récente –, l'UNEF confirme une hausse de 2,09 % du coût de la vie étudiante à cette rentrée 2017. Concrètement, la baisse de l'aide personnalisée au logement (APL) va porter directement préjudice à 800 000 étudiants. Après le séminaire du gouvernement du 24 août, Édouard Philippe a annoncé un « plan étudiant » avec un double volet « réussite étudiante » et « pouvoir d'achat ». La semaine suivante, Frédérique Vidal a constitué cinq groupes de travail, présentés lors d'une réunion plénière avec les organisations syndicales, dont l'un, piloté par Monique Ronzeau, inspectrice générale et présidente de l'Observatoire de la vie étudiante (OVE), portera sur les conditions de la vie étudiante. Des conditions d'études décentes pour tous et l'accès aux biens fondamentaux (logement, nourriture, soins médicaux, transports) sont des urgences sur nos campus ! ●

*Isabelle de Mecquenem*



© Bertram/Wikimedia CC BY-SA 3.0

HOMMAGE

# Jean-Pierre Kahane, l'engagé

→ par le comité de rédaction

Le SNESUP est en deuil. C'est peu dire que la disparition brutale de Jean-Pierre Kahane, le 21 juin dernier, a suscité une profonde émotion et une infinie tristesse au sein de notre syndicat. Les hommages déposés sur l'espace ouvert sur notre site Internet<sup>(1)</sup> en témoignent : l'héritage que nous laisse Jean-Pierre est précieux.

Au cimetière du Père-Lachaise, à Paris, la salle de la Coupole était bondée. Pouvant accueillir près de 250 personnes, cette salle à l'architecture néo-byzantine du crématorium était trop petite en ce 30 juin, tant étaient nombreux celles et ceux qui souhaitaient dire au revoir à notre camarade. Car, jusqu'au dernier jour, Jean-Pierre a énergiquement œuvré pour ses idéaux de progrès en s'investissant dans diverses institutions et dans de nombreux domaines, tant scientifiques et pédagogiques que syndicaux et politiques. Mathématicien éminent, spécialiste de l'analyse harmonique (étude de diverses fonctions, en particulier des séries de Fourier), de la théorie du chaos et du mouvement brownien, Jean-Pierre Kahane était membre de l'Académie des sciences depuis 1998 et avait reçu de nombreuses distinctions telles que le prix Servant ou la médaille Émile Picard. Président de la Société mathématique de France, il a profondément influencé par ses travaux des générations de chercheurs, au nombre desquels Yves Meyer, prix Abel 2017. Professeur à l'université de Montpellier et à l'université d'Orsay-Paris Sud (à la création de laquelle il a participé et dont il a été le deuxième président, de 1975 à 1978), c'est au sein de cette dernière, ainsi que l'a rappelé sa présidente Sylvie Retaillau, qu'il cofonda le laboratoire de mathématiques, devenu l'un des plus prestigieux du monde par le développement d'une véritable école française de l'analyse harmonique.

## UN CRÉATEUR PROLIXE

Dans l'hommage qu'elle lui rend, la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Frédérique Vidal, souligne aussi l'engagement pédagogique qui était le sien : « Il a particulièrement milité pour



Jean-Pierre Kahane en compagnie d'Hervé Christofol, le 17 mai 2016 lors de la journée d'action contre le projet de loi travail.



Jean-Pierre Kahane.

que les mathématiques soient enseignées et mises à la portée du plus grand nombre. Il n'a compté ni son temps ni son énergie pour communiquer sa passion aux plus jeunes.<sup>(2)</sup> Car Jean-Pierre s'est également pleinement investi en matière d'enseignement. Par-delà la présidence, pendant huit ans, de la Commission internationale de l'enseignement mathématique ou celle, confiée par le ministère en 1999, de la Commission de réflexion sur l'enseignement des mathématiques, Jean-Pierre avait à cœur de transmettre et d'expliquer : « J'ai toujours pensé être professeur de mathématiques avant de penser à être mathématicien », disait-il. Il a été à l'initiative des « 5 à 7 » de l'Académie des sciences au cours desquels les académiciens rencontrent des élèves, échangent et transmettent leur passion pour la science et ses objets d'étude<sup>(3)</sup>. « Adepte avant la lettre d'un regain d'interactivité dans les relations apprenants-enseignants, il avait préconisé de donner une place inédite à l'oral s'agissant de l'évaluation », note Gérard Lauton<sup>(4)</sup>. Lors de ses obsèques, on a pu relever la présence, à la fois, du mathématicien Cédric Villani et du secrétaire général du PCF, Pierre Laurent. Jean-Pierre incarnait cette figure de l'intellectuel rayonnant dans son domaine, mais passant naturellement à des univers culturels autres, avec le même degré d'investissement, les uns se nourrissant des autres. Membre du PCF à la direction duquel il a participé comme membre du comité central de 1979 à 1994, il a assumé la responsabilité de son secteur recherche et a pris part à la création, en 2013, de sa revue *Progressistes*. Jean-François Delfraissy, président du Conseil consultatif national d'éthique, dont Jean-Pierre était également membre, souligne sa jeunesse d'esprit : « Il était souvent

bien plus ouvert que des personnes plus jeunes que lui. Il œuvrait à dégager des questions éthiques communes à tous les domaines de la science. »<sup>(4)</sup> Association historique, l'Union rationaliste, dont Paul Langevin fut l'un des créateurs en 1930, lui doit sans doute son existence actuelle, souligne notre camarade Michel Henry, qui en est l'un des administrateurs actuels, rappelant que le biologiste Ernest Kahane, père de Jean-Pierre, en avait été un éminent président de 1968 à 1970<sup>(1)</sup>.

## L'ENGAGEMENT SYNDICAL

À cette même époque, Jean-Pierre a été, à deux reprises, secrétaire général du SNESUP, de 1962 à 1965. Grand syndicaliste, il a laissé le souvenir d'un militant humble, à la très grande gentillesse, souriant et toujours prêt à partager : « Des discussions que nous avons eues, empreintes d'humour, je retiens une écoute complète, lucide et bienveillante. Il ne prenait jamais personne de haut », souligne Stéphane Tassel, secrétaire général du SNESUP-FSU de 2009 à 2013<sup>(1)</sup>. Il était de toutes les manifestations, jusqu'aux dernières concernant la loi travail l'an dernier. De la même manière, notre camarade Olivier Gebuhrer souligne, quant à lui, que Jean-Pierre « détestait les zizanies petites et ce qu'il disait visait le sommet », évoquant aussi sa jeunesse d'esprit « qui était proprement hors de toute description »<sup>(3)</sup>.

À propos de Jean-Pierre, on n'oublie jamais de souligner l'élégance et la modestie, la bienveillance et l'humanisme : Jean-Pierre Kahane conjugait gentillesse immédiate et attention portée à l'émancipation humaine. Érudit, cultivé, il savait sans être schématique enrichir un raisonnement et le présenter de manière simple. Son héritage est une exigence. Nous continuerons, malgré son absence, à défendre bien des idées et des valeurs qui lui étaient chères. Au revoir Jean-Pierre et MERCI. ●

(1) La page dédiée aux hommages à Jean-Pierre Kahane est accessible depuis notre site : [www.snesup.fr](http://www.snesup.fr).

(2) Communiqué du MESR du 23 juin 2017.  
(3) Plusieurs vidéos peuvent être consultées sur le site de l'Académie des sciences : [www.academie-sciences.fr](http://www.academie-sciences.fr).

(4) *Le Monde* du 3 juillet 2017.

# Les conditions de la rentrée universitaire

→ par Hervé Christofol, secrétaire général

La promesse de sanctuarisation du budget de la recherche et de l'enseignement supérieur, faite par le candidat Emmanuel Macron lors de son discours de Grenoble le 14 avril 2017, n'aura pas tenu deux mois. Cette promesse était pourtant déjà très insuffisante pour faire face à l'augmentation des effectifs étudiants (+ 50 000 cette année !) et réduire la précarité dans les laboratoires de recherche (30 % des effectifs).

Les effets de ce sous-investissement chronique se sont illustrés cet été aux yeux du grand public avec les difficultés d'affectation des bachelier/ière.s dans l'enseignement supérieur à travers l'algorithme APB et le recours au tirage au sort. Le Premier ministre et la ministre brandissent le taux d'échec en première année de licence qui s'élève à 60 % pour prôner des mesures de sélection et de tri des titulaires du baccalauréat. Mais ils oublient de rappeler que cet échec se situe dans les formations les moins financées par l'État : 7 500 euros sont en effet alloués en moyenne par étudiant.e de licence contre 14 000 euros à 15 000 euros en section de technicien.ne.s supérieur.e.s (STS) et en classe préparatoire aux grandes écoles (CPGE). Qu'en est-il alors du taux d'échec en CPGE ou en Paces ?

Il est également important de souligner que 80 % des étudiant.e.s qui entrent dans l'enseignement supérieur en sortent avec un diplôme et que l'enseignement supérieur français détient le plus haut taux de diplomation d'Europe, preuve, s'il en est, de son efficacité.

Les réponses avancées à travers les prérequis réclamés par la Conférence des présidents d'universités (CPU) sont inacceptables. Pour autant, nous ne pouvons pas nous satisfaire du *statu quo* :

- les résultats du premier tour d'APB ont annoncé à plus de 50 000 lycéen.ne.s leur non-affectation dans la filière de leur choix en plein milieu de leur épreuve de baccalauréat ;
- les lycéen.ne.s ne disposent pas de l'information leur permettant une orien-

tation éclairée dans les filières en tension qui, pour la plupart d'entre elles, correspondent à des disciplines non enseignées au lycée (Staps, psychologie, santé, droit) ;

- le tirage au sort est une conséquence du manque de moyens investis depuis une dizaine d'années pour accueillir les lycéen.ne.s en licence à l'université ;
- alors que 80 % d'une classe d'âge est

diplômée au niveau du bac, les programmes du lycée ne préparent plus convenablement à la poursuite d'études dans l'enseignement supérieur.

Il faut reconcevoir les programmes du lycée et les épreuves du baccalauréat, donner des moyens pour assurer l'orientation éclairée des lycéen.ne.s et abonder

le budget de l'ESR pour permettre d'augmenter les capacités d'accueil des filières plébiscité.e.s, créer des formations et adapter la pédagogie à l'accueil et la réussite d'un public diversifié et motivé (emplois titulaires, budgets de fonctionnement, infrastructures et investissements immobiliers).

En attendant, cette rentrée, les 50 000 étudiant.e.s supplémentaires viendront intensifier la charge de travail des équipes pédagogiques et administratives alors qu'elles auraient dû recevoir 375 millions d'euros supplémentaires pour

assurer l'encadrement et la réussite des étudiants.

Cette croissance du nombre d'étudiant.e.s est durable et elle va même s'accroître au cours des prochaines années pour probablement atteindre 3 millions d'étudiant.e.s en 2025. Cette année, à nouveau, l'enseignement secondaire accueille 50 000 lycéen.ne.s de plus qu'en 2016. Ce ne sont pas les 1 500 euros octroyés par le ministère par étudiant supplémentaire accepté au-delà des capacités d'accueil affichées en Staps qui encourageront les responsables pédagogiques à persévérer dans cette voie. Ils parviendront juste à embaucher quelques vacataires de plus et à réduire l'accès aux installations sportives aux autres formations ! Exigeons plus pour nos étudiant.e.s et de meilleures conditions de travail. Construisons un rapport de force qui impose au gouvernement de reconnaître notre investissement.

Le 12 septembre, portons nos revendications dans les manifestations, dans nos établissements, organisons des assemblées générales pour recueillir les attentes et la colère des collègues et fédérons les initiatives pour passer à l'action. L'opinion publique est sensibilisée à nos difficultés, nous pouvons infléchir les positions du gouvernement pour obtenir des moyens d'urgence et une augmentation pérenne du budget. ●

▼  
**Le 12 septembre, portons  
 nos revendications  
 dans les manifestations,  
 dans nos  
 établissements, et  
 fédérons les initiatives  
 pour passer à l'action.**  
 ▲

50 000 étudiant.e.s  
 de plus en 2017.



RÉFORME DU CODE DU TRAVAIL

# Nouvelle offensive contre les droits des salarié.e.s

→ par Christophe Voilliot, secrétaire national

La session parlementaire estivale a accouché de plusieurs lois d'habilitation qui permettront au gouvernement de légiférer par ordonnance conformément à l'article 38 de la Constitution. L'ordonnance qui concerne la réforme du Code du travail est certainement la plus dangereuse de toutes et il est nécessaire de prendre date dès la rentrée afin de mobiliser les salarié.e.s, mais aussi les fonctionnaires et les retraité.e.s, contre cette loi travail XXL.

En conclusion d'un de ses livres où il s'attachait à montrer les conditions de l'inclusion de tous, le sociologue Robert Castel estimait que la « nouvelle règle du jeu contractuelle » qu'il voyait alors se dessiner « aura pour effet de détruire ce qui restait d'appartenance collective », accusant ainsi « le caractère anomique » de ce qu'il désignait comme une « individualité négative »<sup>(1)</sup>. Dans un contexte où le rapport de force politique est devenu encore plus favorable au patronat, c'est cette logique délétère qui prend forme aujourd'hui.

La loi d'habilitation qui permettra au gouvernement de prendre par ordonnance, dans un délai de six mois, « les mesures pour le renforcement du dialogue social » (sic !) a été définitivement adoptée par l'Assemblée nationale puis par le Sénat les 1<sup>er</sup> et 2 août derniers. Ce texte énumère les principales mesures que l'on risque de retrouver dans les différentes ordonnances<sup>(2)</sup> : assouplissement des règles encadrant les licenciements collectifs pour motif économique ; plafonnement des indemnités pour licenciement sans cause réelle et sérieuse, sauf si la rupture du contrat de travail résulte d'un acte d'une exceptionnelle gravité de l'employeur, ce qui aura pour effet d'instaurer un régime d'indemnisation défavorable aux salarié.e.s au mépris d'un principe de droit essentiel (la réparation intégrale du préjudice) ; harmonisation des délais de prescription ; définition plus favorable aux entreprises du périmètre d'appréciation du motif économique pour les groupes implantés à l'étranger ; fusion des institutions représentatives du personnel (IRP), à savoir le comité d'entreprise et le CHSCT, etc. Non contents de voter massivement ce texte, les élu.e.s des



Expression de la colère étudiante lors de la manifestation contre la loi travail, mars 2016.

© Clément Guir/Wikimedia CC BY-SA 4.0

▼  
**Le SNESUP-FSU appelle toutes et tous les collègues à se mettre en grève et à manifester le 12 septembre prochain.**  
 ▲

groupes La République en marche et Les Républicains en ont aggravé certains points, en particulier en ce qui concerne les prérogatives des IRP : interdiction d'enchaîner plus de trois mandats successifs, obligation de solliciter plusieurs devis en cas de recours à une expertise, contrôle du choix des prestataires, etc. Les élu.e.s des groupes Nouvelle Gauche, La France insoumise et de la Gauche démocrate et républicaine ont immédiatement saisi le Conseil constitutionnel sur ce projet de loi d'habilitation.

Sur la forme, ils estiment que sa procédure d'adoption a été trop rapide et que cela a « empêché le Parlement d'exercer son rôle constitutionnel », méconnaissant ainsi « l'exigence de clarté et de sincérité du débat parlementaire ». Sur le fond, ils estiment ce texte trop imprécis, laissant ainsi au gouvernement la possibilité de « modifier à sa guise le Code du travail, sans garantie du respect des droits fondamentaux des salariés ». La

décision du Conseil constitutionnel doit intervenir dans un délai d'un mois à compter de cette saisine.

Quoi qu'il en soit, il est donc nécessaire de passer à l'action, et ce sans attendre la présentation des ordonnances dans leur version définitive prévue pour le Conseil des ministres du 20 septembre. Le SNESUP-FSU appelle par conséquent toutes et tous les collègues à se mettre en grève et à manifester le 12 septembre prochain. En rejoignant massivement les cortèges contre les futures ordonnances Pénicaud, nous aurons également la possibilité de revendiquer de meilleures conditions de travail et les moyens d'accueillir dignement l'ensemble des étudiant.e.s dans nos établissements. Les agents publics et les retraité.e.s ne doivent pas laisser passer cette occasion de protester avec les salarié.e.s du secteur privé contre les politiques d'austérité qui s'appliquent à l'ensemble du pays. ●

(1) Robert Castel, *Les Métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*, Paris, Fayard, coll. « Espace du politique », 1995, p. 465.

(2) Cet article a été rédigé avant la publication des ordonnances intervenue le 31 août 2017.



## La direction de la nouvelle UFR des sciences et technologies échappe à ses créateurs

La « Faculté des sciences et technologies » (FST) a été créée au 1<sup>er</sup> janvier 2017 par la fusion de sept composantes de Lille-I (six UFR et la station marine). Elle rassemble près de la moitié des personnels et des étudiant.e.s de Lille-I. Défendue par la présidence de Lille-I comme permettant de se mettre dans « une configuration adaptée à la création de l'université de Lille », d'atteindre « une taille critique » et ainsi de « s'adapter aux normes internationales », le choix de la date de sa mise en œuvre n'était pas indépendant de l'examen de la candidature à l'Idex.

Bien que les conseils des composantes aient adopté leur disparition à une très large majorité, les élections au conseil de la nouvelle faculté du 4 mai dernier ont été marquées par une percée des listes critiques vis-à-vis de cette fusion. Nos listes Alternative CGT et FSU ont obtenu un tiers des sièges dans les collèges A et B (avec respectivement 22 % et 46 % des suffrages) et la liste CGT soutenue par le SNASUB, un quart des sièges au collège Biatss. Ce résultat nous donnait légitimité à présenter une candidature au poste de doyen de cette faculté. À l'issue de ce scrutin, on retrouvait les trois ensembles de listes qui portaient une candidature lors de l'élection à la présidence de Lille-I de 2016 mais cette fois à quasi-égalité de sièges. L'ensemble du processus électoral a fait l'objet d'une extrême attention de la part de la présidence. Il faut dire que ce scrutin est le dernier d'ampleur avant les élections aux conseils centraux de l'université de Lille de novembre. De plus, l'administrateur provisoire de la FST pendant près de six mois qui a présidé à la rédaction des statuts, à l'affectation des personnels dans les services centraux, par ailleurs vice-président de Lille-I, se portait candidat à cette élection. En présence de trois candidatures, ce dernier restait favori. D'autant que six personnalités extérieures sur huit lui étaient acquises. Et pourtant, le 13 juillet, notre candidat a été élu à la majorité absolue au second tour à la suite du report des voix des autres listes d'opposition qui ont préféré ainsi faire barrage à l'élection du vice-président.

Cette situation met nos élu.e.s au défi de répondre aux attentes des personnels qui leur ont apporté leurs voix sur la base d'un programme mettant en avant les conditions de travail plutôt que les appels à l'excellence et à la course au gigantisme. Si ces résultats électoraux sont le fruit du travail syndical accompli sur Lille-I, le fait que cela soit l'actuel cosecrétaire de notre section, Christophe Vuylsteker, qui ait été élu impose maintenant à notre section de procéder à son remplacement dans nombre de ses mandats (secrétariat de section, CT, CHSCT...). Le passage aux responsabilités administratives interroge non seulement notre capacité à infléchir la politique des établissements, mais aussi notre capacité à procéder au renouvellement de nos militant.e.s. ●

*Le bureau de la section SNESUP Lille-I*

## Une nouvelle section syndicale, de nouveaux défis

Depuis plusieurs années, les sections de Paris-III étaient en sommeil : problèmes d'organisation, élections conflictuelles, manque de temps, découragement ? Toujours est-il que le



SNESUP était devenu inaudible et n'était plus présent en tant que tel dans les instances de l'université. Et pourtant, nous n'avons jamais eu plus besoin d'un syndicat : aggravation des conditions de travail, réformes épuisantes, déficit démocratique croissant, difficultés individuelles, dysfonctionnements multiples et notamment du service financier, qui font que des centaines d'agents ne sont pas payés. Nous sommes surtout, à Paris-III, visés par un des multiples projets de fusion à marche forcée qui ont fait florès ces derniers temps, générant de nombreuses craintes au sein de notre communauté : quel impact sur la formation, la recherche, l'organisation institutionnelle ? Les consultations organisées par les composantes ont montré une opposition massive chez les personnels et les étudiants, ce qui n'empêche pas la présidence, et un CA qui ne représente plus que lui-même, d'avancer aveuglément vers un objectif dont les contours sont d'ailleurs encore très flous.

Dans ce contexte, quelques camarades ont pris l'initiative de relancer l'activité syndicale. Une consultation des syndiqués (encore une quarantaine malgré tout !) a permis d'adopter de nouveaux statuts, qui donnent naissance à une section unique pour l'ensemble de l'établissement, avec un bureau élu dans la foulée. Voilà donc le SNESUP de Paris-III à nouveau en ordre de marche, et prêt à répondre collectivement aux défis actuels. Première expression publique : une motion, adoptée en AG, demande l'organisation rapide d'une consultation de tous sur le projet de fusion, sous la forme d'une élection anticipée des conseils centraux. Mais de nombreux autres problèmes vont demander notre intervention : comment oublier la souffrance au travail des enseignants et chercheurs mise en évidence par la dernière enquête sur les risques psychosociaux ? Comment réagir à l'ambiance de compétition généralisée mise en place par les lois LRU et à la raréfaction des postes de titulaires ? Quelles réponses apporter aux projets de sélection, de hausse des droits d'inscription, d'ESR à plusieurs vitesses ? La tentation de nombreux collègues est celle du fatalisme et de l'individualisme : à nous de leur faire la démonstration que la voie syndicale, faite de coopération et d'actions collectives, est beaucoup plus efficace... ●

*Le bureau de la section SNESUP Paris-III*





# Congrès d'orientation 2017

## ESR : **un bien commun** et une fonction publique à promouvoir

→ Dossier coordonné par Hervé Christofol, secrétaire général, et les membres du secrétariat national

Quarante-neuf ans après les événements de 1968, le SNESUP-FSU a réuni son congrès d'orientation 2017 en Sorbonne, accueilli par la section syndicale de l'université Paris-I Panthéon-Sorbonne. Il a réuni plus de 160 participants dont 140 congressistes mandatés par 67 sections locales. Après une table ronde sur la situation internationale de l'enseignement supérieur et la recherche qui a rassemblé des camarades portugais, canadiens ainsi qu'une camarade polonaise, les congressistes ont travaillé à préciser les mandats du syndicat à propos de cinq thématiques (notre organisation syndicale et sa contribution à la démocratie universitaire ; la restructuration de la recherche ; nos statuts, nos salaires et nos conditions de travail ; accéder et réussir en licence ; la formation des enseignants).

Nos instances représentatives, délibérative (commission administrative) et exécutive (bureau national, secrétariat national, commission des finances, commission des conflits), ont été renouvelées conformément aux votes d'orientation des syndiqués, et Marc Champesme et moi-même avons eu le plaisir d'être reconduits dans les fonctions de trésorier national et de secrétaire général. Plusieurs motions ont pu être adoptées dont celle de la convocation d'un congrès extraordinaire en 2018 en vue de modifier nos statuts. Elles sont consultables ainsi que les textes complets de chacun des thèmes sur le site du syndicat. Le congrès s'est clos par le vote à l'unanimité de son appel à la résistance face au programme du président de la République et aux politiques du gouvernement d'Édouard Philippe à propos du démantèlement de l'enseignement supérieur et de la recherche publics. Le congrès a appelé les collègues à prendre part au mouvement d'opposition qui se dessine contre la nouvelle remise en cause du Code du travail et contre sa modification par le recours aux ordonnances.

Merci à tous les participants, merci aux personnels du siège pour l'organisation et à la section locale pour son accueil.



# Notre organisation syndicale et sa contribution à la démocratie universitaire

→ Animation : Claire Bornais, Hervé Christofol et Françoise Rivière

**Une démocratie syndicale renforcée au sein du SNESUP doit servir de point d'appui à nos légitimes revendications sur le développement de la démocratie universitaire, aujourd'hui menacée, au sein de nos établissements.**



## Développer la démocratie et la transparence syndicales

### La nécessaire refonte de nos statuts

Nos statuts ne répondent plus aux enjeux démocratiques du syndicalisme actuel. Une commission doit faire des propositions de réécriture qui feront l'objet d'échanges avec les sections locales et seront ouvertes à la discussion en vue de leur adoption lors d'un congrès extraordinaire au printemps 2018. Parmi les objets de réflexion figurent l'existence du Bureau national, les modalités de représentation des sections locales au sein des instances nationales, le nombre et la durée des mandats locaux et nationaux et une actualisation générale de la rédaction des statuts.

### Renforcer les échanges et interactions entre les instances nationales et les sections locales

Pour développer la cohésion de nos analyses et l'efficacité des actions, la communication instances nationales/sections locales doit être renforcée. Quelques propositions ont émergé : diffuser l'ordre du jour et, si possible, des comptes-rendus de la Commission

administrative vers les sections, augmenter la fréquence des réunions des secrétaires de section, délocaliser certaines réunions des instances nationales, renforcer la participation des secrétaires de section au secteur Vie syndicale, faire des secteurs des lieux de rencontre national-local et améliorer les fonctionnalités du site Internet national.

### Garantir une indépendance des sections

Dans le cadre des mandats nationaux, les sections locales doivent pouvoir fixer librement leur stratégie syndicale en fonction de leur connaissance de « terrain » sur l'état des forces en présence. À cet effet, il est nécessaire de protéger les échanges entre syndiqués au sein des sections sans intervention de la direction, maintenir la section des syndiqués isolés accueillant des collègues isolés ou en conflit avec leur section, et encourager la participation des syndiqués aux instances des établissements.

### Développer des actions avec les autres syndicats

Il s'agit d'encourager les expériences locales et nationales d'actions coordonnées avec

d'autres syndicats en fonction de l'état des forces syndicales présentes. Pour cela, il convient de développer en priorité la coordination avec les autres syndicats de la FSU intervenant dans d'autres champs de syndicalisation (SNASUB, SNEP, SNCS, SNES...) mais également avec les syndicats proches : CGT, SUD, FO...

### Développer la démocratie universitaire et lutter contre les reculs démocratiques au sein de nos établissements

La représentation des personnels dans les instances universitaires est en baisse continue depuis la mise en œuvre des lois LRU et ESR. Des régressions démocratiques accompagnent ces dispositifs législatifs inspirés de logiques néolibérales qu'il convient de combattre.

### Le contournement des règles de représentativité des personnels

Les reconfigurations à l'œuvre dans le paysage universitaire (nouvelles règles de composition des conseils centraux, part belle aux personnalités extérieures, regroupements, fusions...) entraînent un contournement des

règles démocratiques universitaires en vigueur jusque-là. Il faut partout combattre ces dispositifs et leurs effets et continuer à exiger l'abrogation de la loi LRU, mais aussi dénoncer et faire abroger les dispositions législatives érigeant la Conférence des présidents d'université (CPU) en représentante des établissements, et plus généralement celles emportant des régressions et contournements démocratiques. Les regroupements forcés et les limites et complexifications administratives qu'ils induisent doivent être combattus, ainsi que les dispositifs internes utilisés pour contourner les règles démocratiques reposant sur une représentation équilibrée et suffisante des personnels. Enfin, l'opposition aux statuts dérogoires des grands établissements avec les contournements multiples qu'ils autorisent doit être poursuivie.

**Des appels à projets qui assèchent les dotations de base et menacent la démocratie universitaire**

La multiplication des financements de l'enseignement supérieur et de la recherche

(ESR) sous la forme d'appels à projets (AAP) développe des inégalités entre établissements, laboratoires, secteurs disciplinaires. Une croissance des dotations récurrentes est nécessaire pour accompagner celle des effectifs étudiants. La mise en place imposée par les PIA de « comités resserrés », non élus et constitués de façon opaque, à la tête de la gestion des IDEX et I-Site, et tout appel à projets qui contourne la démocratie universitaire doivent être combattus.

**Défendre le service public de l'enseignement supérieur et de la recherche**

Les pratiques de « nouveau management public » qui se répandent à l'université remettent en cause le service public et les statuts des personnels de la fonction publique qui l'assurent.

Face à la menace d'explosion des frais d'inscription, déjà expérimentée dans certains

▼

**Le SNESUP est opposé aux capacités d'accueil en licence et master et dénonce le tirage au sort pratiqué sous APB pour l'entrée à l'université.**

▲

établissements, nous réaffirmons notre mandat de gratuité des inscriptions pour toutes et tous et nous opposons à toute forme de sélection qu'il s'agisse de l'entrée en licence ou en master ou de la continuité de ces cursus. Le SNESUP est opposé aux capacités d'accueil en L et M et dénonce le tirage au sort pratiqué sous APB (admission post-bac) pour l'entrée à l'université.

Nous devons faire obstacle à la privatisation progressive des universités en nous opposant notamment à la dévolution du patrimoine aux établissements et aux partenariats de plus en plus intrusifs avec le privé. Enfin, face à la défonctionnarisation et à l'attaque du statut des agents publics, nous devons nous opposer aux recours de plus en plus massifs aux contractuels et aux vacataires, qui font en outre exploser la précarité. Nous devons exiger des postes de titulaires pour répondre à la forte hausse des effectifs étudiants et dénoncer les gels de postes. ●

COMMISSION  
**THÈME II**

# Restructuration de la recherche : des transformations institutionnelles majeures

→ Animation : Heidi Charvin et Anne Roger

**Le paysage de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESR) français se transforme aujourd'hui suivant le dogme, inscrit dans le processus de Bologne (1999) et dans la stratégie de Lisbonne (2000), que d'une part seules la concurrence et la compétition sont gages d'excellence scientifique et de formation de haut niveau, et que d'autre part la plus-value économique suffit à elle seule à justifier la nécessité d'une restructuration de l'ESR.**

Ce processus de restructuration radicale touche tous les secteurs, et plus particulièrement celui de la recherche. Dans ce contexte, un certain nombre de réorganisations sont d'ores et déjà visibles et génératrices de régressions pour la recherche.

**Les conséquences sur les missions de recherche**

**Restriction et restructuration du périmètre de la recherche**

Les priorités nationales structurantes définies



par la stratégie nationale de la recherche et de l'innovation (SNRI) façonnent

aujourd'hui tous les appels à projets (AAP), qu'ils soient européens, nationaux ou régionaux. L'interdisciplinarité y prend une place de plus en plus importante, or la recherche disciplinaire ne peut nourrir cette interdisciplinarité que si elle reste centrale en termes de développement d'expertise. Les priorités thématiques restreintes et asservies à des finalités économiques et entrepreneuriales publiques ou privées aboutissent à un assèchement de la recherche hors priorités nationales et au décrochage de ▶▶



La recherche fondamentale doit être préservée, avec un financement pérenne sur le long terme et dans tous les champs thématiques.

► collègues. Le SNESUP défend donc la nécessité de développer des financements hors priorités nationales. De plus, une recherche fondamentale, diversifiée et basée sur la liberté de recherche individuelle, doit être financée de manière pérenne sur le long terme et dans tous les champs thématiques. Pour préserver cette liberté, le SNESUP suggère d'ouvrir ou d'augmenter localement des AAP blancs, collectifs ou individuels de taille variable en abondant, en sus des financements aux laboratoires, la part de financement BQR fléchée sur ces AAP. Plus largement, le SNESUP rappelle que les financements pérennes sont nécessaires pour réduire la précarité par embauche de personnels statutaires.

Ainsi, le SNESUP préconise un ratio budgétaire alloué aux financements pérennes/AAP de 70 %/30 % et le retour à la recherche publique des ressources financières reportées sur la recherche privée via le crédit d'impôt recherche (CIR).

Dans le cadre du partenariat public-privé (PPP) de la recherche et des différents PIA, une cartographie précise et détaillée de la distribution aux établissements des dotations budgétaires est à ce jour totalement absente. À ce sujet, le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation doit urgemment se mettre en conformité avec la loi numérique.

### Les prochaines étapes

Dans un contexte de mondialisation où « l'excellence » est déclinée sous toutes ses formes, PIA1, PIA2, PIA3, Idex, I-Site et autres Labex font désormais partie du vocabulaire quotidien de l'ESR. Pourtant, les premiers bilans montrent que les finance-

ments des PIA ne sont pas toujours à la hauteur des frais engagés, mettant alors en péril l'équilibre budgétaire des structures porteuses. En effet, pour permettre à ces PIA de fonctionner, des prélèvements conséquents sont effectués sur les moyens pérennes des établissements tant au niveau humain que financier. La conséquence est lourde pour les domaines hors périmètre d'excellence, mettant en péril les recherches, les formations ainsi que les conditions de travail et d'études des personnels et des usagers.

Sur ce point, le SNESUP réaffirme la nécessité d'une formation à et par la recherche dès la L1 pour répondre à la formation d'un.e étudiant.e autonome et critique. Il soutient une formation de master indifférenciée entre les champs professionnel et de recherche.

C'est pourquoi, plus largement, il s'oppose à la disparition du corps des enseignant.e.s-chercheur/euse.s et à leur réaffectation dans le corps des enseignant.e.s d'un côté et des chercheur/euse.s de l'autre.

Dans le cadre doctoral, la démultiplication des enseignements obligatoires aboutit à la diminution de la recherche, affaiblissant le niveau de la formation. Le manque de cadrage de la mise en place des comités de suivi de thèse se traduit par un sentiment de désappropriation de la recherche par les directeur/trice.s de thèse sans pour autant protéger les doctorant.e.s. L'obtention de la collation des grades par les écoles

de recherche, universités de proximité et collèges universitaires entraîne une inégalité territoriale de formation et de

recherche. L'appel à projets PIA3 qui crée des écoles universitaires de recherche (EUR) incluant masters et doctorats d'excellence en est une illustration. Ces EUR instaurent une formation à plusieurs vitesses, par l'octroi de moyens supplémentaires aux formations et aux laboratoires qui les accueillent, fragilisant ainsi les formations existantes qui en seraient

exclus. Le SNESUP condamne leur mise en œuvre ainsi que le silence qui l'entoure.

### Open source et open data

La loi numérique ouvre de nouvelles perspectives concernant l'open source et l'open data. Le SNESUP constate l'abus de l'utilisation du concept d'open access par des revues libres mais dont la mise en ligne est payante. L'idée d'open access, telle que prévue dans la loi numérique, est le libre accès et le partage des informations, notamment de celles produites dans le cadre de la fonction publique. Au-delà de ce point, apparaît le danger à la fois de publications de données erronées car non objectivées par des pairs et de disparitions de revues. Le SNESUP dénonce enfin l'oligarchie des grands groupes d'édition de revues et les coûts astronomiques d'abonnement qu'ils imposent à l'ensemble de la communauté scientifique mondiale ●

Le SNESUP réaffirme la nécessité d'une formation à et par la recherche dès la L1 pour répondre à la formation d'un.e étudiant.e autonome et critique.

# Statuts, salaires, conditions de travail : combattre la précarité généralisée

→ Animation : Philippe Aubry, Jean-Luc Godet et Françoise Papa

**Les participants à la commission ont réaffirmé le bien-fondé des revendications et des mandats de nos congrès précédents (en particulier contre la modulation des services et le suivi de carrière ministériel). Ils ont également souhaité lancer des réflexions en vue d'approfondir des mandats anciens et d'en faire émerger de nouveaux.**

## 1 Réaffirmer le statut de fonctionnaire d'État et créer les emplois statutaires nécessaires aux missions des établissements

Il faut lutter contre les politiques de développement d'emplois sur contrat, trouver des moyens de fermer le robinet à précaires et rendre plus visible cette question dans le débat public, par tous les leviers possibles tant au niveau local que national.

Dans l'objectif de limiter les possibilités de recours à des « faux vacataires », et d'améliorer la visibilité du nombre réel de contractuels de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESR), une étude est à mener sur l'intérêt d'un mandat de limitation du volume horaire des chargés d'enseignement vacataires.

## 2 Droit à mobilité

Le dispositif de mutation prioritaire – souvent non respecté par les établissements – reste insuffisant pour répondre aux besoins et aux désirs de mobilité de très nombreux enseignants-chercheurs. Leur situation est génératrice de souffrance au travail. Des propositions sont à travailler, les pistes suivantes ayant été esquissées :

- mouvement de mutation distinct en amont de celui des recrutements ;
- procédure d'appel au Cneser à la suite d'un refus de mutation ;
- définition de quotas de postes dédiés à la mutation ;
- réorganiser des échanges de postes sous contrôle du Cneser ;
- espace sur notre site Web dédié aux collègues souhaitant muter, afin de les aider et rendre visible les besoins.

## 3 Revalorisation de nos métiers et carrières

Elle doit aller bien au-delà des mesures du protocole PPCR qui, en particulier, n'assure pas la reconnaissance du doctorat. Les enseignants-chercheurs et enseignants du supé-

rieur pâtissent de rémunérations notablement inférieures à celles des fonctionnaires de même niveau et ne répondant pas aux standards internationaux (jusqu'à l'heure complémentaire nettement moins rétribuée que l'heure statutaire ou l'heure complémentaire dans l'enseignement secondaire).

Notre syndicat formulera des propositions visant à mettre en œuvre pour tous le principe inscrit dans le protocole PPCR d'une carrière parcourue sur au moins deux grades. En ce qui concerne les enseignants affectés dans le supérieur, le SNESUP s'exprimera sur les procédures d'évaluation et les critères non pertinents publiés par le ministère, et étudiera des propositions de gestion de carrière tenant compte de la pyramide des âges et des carrières spécifiques à ces agents.

Notre syndicat réitère ses demandes d'augmentation des contingents de promotion et de décontingement des échelons exceptionnels.

À terme, la carrière dans chaque corps devrait être parcourue linéairement, sans barrage de classe.

Notre syndicat s'oppose à la gestion locale

des enseignants affectés dans le supérieur préconisée par la CPU. Ces carrières par établissement risqueraient d'aboutir à un contingentement des promotions dépendant de la situation financière de l'établissement. Le SNESUP rappelle son attachement aux CAP et défend leur rôle de contrôle et de protection des droits des agents.

## 4 Définition des obligations de service

Le développement des outils numériques entraîne des modifications dans l'exercice du métier, tant sur le plan des enseignements que de l'administration (parcellisation des tâches, division du travail, perte d'autonomie pédagogique...). Il a un impact sur la définition des obligations de service. L'hétérogénéité des politiques d'établissement exige de procéder à un état des lieux en vue d'aboutir à un cadrage national prenant en compte la diversité des pratiques pédagogiques (enseignement présentiel, à distance, production numérique...). Il faudrait également entamer une réflexion et construire des mandats sur la propriété intellectuelle et la marchandisation des savoirs. ▶▶

Pour un traitement plus égalitaire des personnels.



## ► ⑤ La recherche : une mission et un droit

Le SNESUP réaffirme le caractère fondamental du droit à la recherche. Il dénonce les politiques dites « d'excellence » qui exacerbent la concurrence et conduisent à l'exclusion. Pour que chaque enseignant-chercheur puisse exercer sa mission de recherche et contribuer à la diffusion des résultats, il doit disposer de moyens et de conditions de travail favorables. Cela suppose des crédits récurrents suffisants. Un travail intersectoriel devrait permettre de préciser des conditions de mise en œuvre effective du droit à appartenir à une équipe et de disposer des infrastructures d'une structure de recherche.

## ⑥ Santé au travail et CHSCT

La spécialité de médecine du travail doit être réhabilitée et revalorisée, et un corps de médecins du travail créé. Nous devons faire connaître auprès des collègues le rôle crucial des CHSCT.

Nos représentants dans les CHSCT se heurtent dans leur action aux entraves mises par l'administration, alors même que les conditions de santé et de sécurité se dégradent et que la souffrance au travail devient endémique.

▼  
**À terme, la carrière dans chaque corps devrait être parcourue linéairement, sans barrage de classe.**  
 ▲

Les établissements refusent souvent d'accorder les autorisations d'absence auxquelles ont droit les membres des CHSCT, qui de plus sont très insuffisantes. Le ministère doit revenir sur son refus de reconnaître l'existence de risques particuliers dans l'ESR, pour ouvrir l'accès au barème majoré d'autorisations d'absence.

Devant la fréquence des refus des expertises agréées demandées par le CHSCT, il faut œuvrer pour que s'applique dans la fonction publique le principe posé par le Code du travail selon lequel c'est l'employeur qui s'adresse au tribunal s'il conteste la décision du CHSCT.

Il faut exiger le respect par les employeurs de l'obligation de formation des membres des CHSCT. Le SNESUP organisera des stages de formation, comme le prévoit la nouvelle réglementation, dans le cadre du centre de formation de la FSU. Il est indispensable de préparer la relève de nos représentants en vue des élections professionnelles de 2018. ●

## COMMISSION

### THÈME IV

# Accéder et réussir en licence

→ Animation : Pierre Chantelot et Nicolas Gregori

**Le SNESUP réaffirme sa vision d'une université visant l'émancipation intellectuelle des étudiant.e.s.**

**Dans un monde de plus en plus complexe, un nombre croissant de citoyen.ne.s doivent avoir accès aux études supérieures et à une qualification nationale reconnue.**

Les fonctions et finalités de la licence sont actuellement attaquées ainsi que les liens avec l'enseignement secondaire et avec le master. Les projets en cours du gouvernement dessinent une licence dont les objectifs deviennent opposés, l'un visant l'insertion professionnelle immédiate, l'autre des poursuites d'études.

Le SNESUP réaffirme son opposition ferme à toute forme de sélection à l'entrée en licence. Il défend la valeur de tous les diplômes, du baccalauréat au doctorat. Le baccalauréat, qu'il soit général, professionnel ou technologique, doit permettre à tous ses détenteurs de poursuivre des études supérieures dans des conditions d'accueil dignes du service public.

## ① Les moyens

C'est une responsabilité nationale que de permettre à la jeunesse, et à l'ensemble de la société, de poursuivre des études à tous les niveaux et tous les grades universitaires.

La rentrée universitaire 2016 a encore été très difficile après une hausse de la démographie étudiante sur trois années de 100 000 étudiants supplémentaires dans un contexte de restriction budgétaire globale. Les conditions ne sont pas réunies pour réussir l'accueil des étudiant.e.s. Des inégalités de dotations très importantes subsistent entre établissements d'enseignement supérieur. Celles-ci ont même été renforcées par les financements extrabudgétaires des PIA.

## ② Favoriser la réussite de tous les publics

Comme tout diplôme universitaire, la licence doit être adossée à la recherche, donner du sens aux savoirs, permettre d'intégrer connaissances et compétences. Désormais c'est toute la formation universitaire qui fait l'objet d'appels à projets *via* le programme de financement PIA3. Les « nouveaux cursus

**Le SNESUP est fermement opposé à toute forme de sélection à l'entrée en licence.**



Ouvrir largement l'accès aux études supérieures, un choix politique.



à l'université » et les écoles universitaires de recherche (EUR) poursuivent le mouvement de rupture entre licence et master.

Le baccalauréat doit demeurer un diplôme national et la licence un diplôme accessible sans prérequis. La réussite étudiante est alors un enjeu majeur qui peut emprunter des chemins variés et complexes. Voici les propositions pour la favoriser :

- assurer la formation initiale et continue des enseignant.e.s du supérieur, en associant les ESPÉ ;
- recenser les diverses expériences de réussite mises en place dans les établissements ;
- disposer des moyens nécessaires en personnels et en matériels ;
- diversifier les méthodes pédagogiques sans tomber dans l'imposition de « bonnes pratiques » en matière de pédagogie dite « innovante » ou en termes de recours aux technologies numériques ;
- réaliser une orientation efficace, construite sur le long terme, à la fois pré-bac et post-bac, avec des possibilités de passerelles entre filières.

#### ④ Accès à l'université

Les propositions de ceux qui prônent la limitation de l'accès en première année de formation post-bac reposent sur deux types de justifications : les contraintes en termes de locaux, d'équipements, de personnels enseignants, qui s'expriment en « capacités d'accueil » ; l'adéquation du cursus antérieur et/ou des acquis effectifs à la formation sollicitée, qui s'exprime en termes de « prérequis » ou de « niveaux ». Nous le redisons avec force : la sélection n'est pas une solution acceptable.

- Historiquement, elle se pose toujours

quand les effectifs se massifient et se trouve alors associée à des mesures d'augmentation des frais d'inscription.

- Elle est discriminatoire car ce sont les catégories socioprofessionnelles défavorisées qui la subissent le plus.

• Elle est un outil de gestion de la pénurie des moyens et de mise en concurrence des établissements, des formations et des étudiant.e.s.

• À travers les prérequis, elle promeut une vision marchande des diplômes, ce qui les dévalorise.

• Elle s'accompagne de la mise en place de capacités d'accueil auxquelles le SNESUP s'oppose en licence comme en master. Lutter contre la sélection et pour des pédagogies adaptées aux différents publics, c'est offrir des alternatives avec un choix de mentions et de parcours dès la L1 aux étudiant.e.s, qu'elles/ils soient en formation initiale ou en reprise d'études. C'est aussi favoriser des passerelles à proximité de leur domicile si elles/ils viennent de STS ou d'IUT et des mécanismes d'aides aux jeunes : APL, aide aux dépenses de transport et surtout allocation d'autonomie. En attendant, il faut accroître le nombre de bourses et leurs taux en tendant vers une véritable politique d'accompagnement financier de toutes/tous les étudiant.e.s. Les dispositifs d'accompagnement financier en début de licence doivent être inscrits dans le projet d'établisse-

ment et soutenus par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI).

#### ④ Pour le renforcement des articulations lycée-enseignement supérieur

L'entrée dans l'enseignement supérieur implique pour les nouveaux bacheliers des ruptures à deux niveaux : sur les enseignements et sur les méthodes de travail. Il

est alors primordial de les accompagner pour permettre à chacun.e de construire son parcours de formation pour sa réussite.

Pour le SNESUP-FSU, toutes/tous les étudiant.e.s sont capables de réussir des études supérieures à condition que les moyens soient réunis. Qu'ils soient issus de filières générales, technologiques ou professionnelles, les bachelier/ière.s doivent

pouvoir réussir dans l'enseignement supérieur. S'engager dans une politique de contrats ou de prérequis permettra-t-il de faire face à l'augmentation continue du nombre d'étudiant.e.s ? La réponse est non ! Ouvrir largement l'accès aux études supérieures et avoir pour objectif une augmentation importante du taux de diplômé.e.s au plus haut niveau possible de qualification sont des choix politiques que la société doit faire, que les établissements doivent accompagner et que l'État doit financer. ●

Comme tout diplôme universitaire, la licence doit être adossée à la recherche, donner du sens aux savoirs, permettre d'intégrer connaissances et compétences.

# La formation des enseignants (FDE)

→ Animation : le collectif FDE

**Le collectif FDE rassemble des militant.e.s de statuts différents (enseignant.e.s-chercheur/euse.s, enseignant.e.s de statuts 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés, ÉSPÉ et composantes universitaires). Cette diversité des points de vue et des parcours permet une intelligence collective des problèmes pour agir puisque, comme le dit joliment Paul Valéry :**

**« Un homme seul est toujours en mauvaise compagnie. »**

**E**n cette année d'élection présidentielle 2017, nous tenons d'abord à réaffirmer notre attachement au recrutement des enseignants par concours articulé à une formation des enseignants universitaire et professionnelle. Outre le bilan du quinquennat écoulé, nous présentons les perspectives dans un contexte politique et social qui risque de se dégrader avec l'accentuation des politiques de « libéralisation » de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESR).

## Bilan du quinquennat concernant la FDE

Malgré des discours ministériels lénifiants, la FDE n'a pas été rétablie et l'entrée dans le métier demeure problématique. Les conditions de travail dans les ÉSPÉ se dégradent, compliquées par des formes de privatisation larvées (appel à des associations et institutions diverses), par la généralisation du recours à des personnels non pérennes, mais aussi par les difficultés à faire reconnaître dans les services des enseignants toutes les activités de formation. Les textes ministériels, déconnectés des conditions concrètes permettant leur mise en œuvre, entretiennent un grand flou sur le rôle des différents acteurs. Il est nécessaire de se faire entendre au sujet de la conception de la formation, qui est tiraillée aujourd'hui entre le pilotage par l'employeur

(EN), dont la vision est à la fois normalisée et idéalisée (ce qui valorise la formation par mimétisme), et le pilotage par l'université fondé sur les savoirs et une étude du métier, qui l'objective et l'interroge selon plusieurs perspectives.

En articulant bilan du quinquennat (cf. synthèse dans le supplément congrès du mensuel n° 653, mars 2017) et perspectives de réflexion et d'action, nous affirmons que :

- au sein des universités, les ÉSPÉ doivent recevoir des moyens qualitatifs et quantitatifs accrus pour accomplir leurs tâches et en particulier l'encadrement de la recherche et la capacité à la porter : budgets fléchés, autonomes, pérennes et postes nécessaires ;
- le travail en équipes pluricatégorielles, auquel nous sommes favorables, est empêché par l'impréparation de sa mise en œuvre

(cf. mandat ci-dessous).

La conception de cursus longs amène à interroger des notions comme la pré-professionnalisation ou la polyvalence. La première doit être distinguée de la simple découverte : observer, même avec un regard attentif et informé, ne permet pas d'appréhender toutes les exigences théoriques, réflexives et pratiques des métiers de l'enseignement. La seconde pose la question de la proposition de licences « spécifiques » pour les PE (« licences pluridisciplinaires » par rapport auxquelles nous avons des réserves).

## Propositions de mandat

Le SNESUP est favorable à la promotion des équipes plurielles au sein des ÉSPÉ pour la formation des enseignants mais s'oppose au principe de substituabilité entre tous les acteurs de la formation, dont l'une des conséquences est le non-remplacement des départs à la retraite de titulaires. Travailler en équipe ne signifie en aucun cas une capacité systématique à remplacer les collègues de l'équipe. Ces formateurs ont des compétences propres, qu'il faut respecter et valoriser, parce que c'est cette diversité qui contribue à la formation.

Le SNESUP s'oppose également à toute intégration dans les maquettes de formation d'heures dans lesquelles les étudiants et les stagiaires sont en autonomie non accompagnée.

## Perspectives de construction de nouveaux mandats

Il s'agit de réfléchir sur des points « émergents » qui ne sont pas encore syndicalement « couverts » (liste non limitative) :

- place de la FDE dans l'ESR et statut des écoles dans les universités ;
- continuum de formation en FDE (pré-professionnalisation, prérecrutement, T1-T2, formation continue des enseignants) ;
- modalités de travail pour la formation des enseignants : place du numérique, pression pour la mise en place de formations hybrides, en particulier en non-présentiel, prescription à « l'innovation », évaluation et semestrialisation, spécificité de la recherche dans la FDE (Instituts Carnot de l'Éducation vs réactualisation des dispositifs de recherche-action). Le temps de travail commun avec le secteur Formations supérieures a mis en lumière des préoccupations communes sur certains des objets précédents et la possibilité d'un travail conjoint. A notamment émergé la question de la formation des enseignants du supérieur (qui ne sont pas seulement les EC) et des doctorants, pour laquelle nous avons décidé d'organiser une journée de travail à l'automne afin d'échanger sur ces questions et préparer ensemble une journée de séminaire. ●

▼

**Pour la promotion des équipes plurielles au sein des ÉSPÉ assurant la formation des enseignants ; contre le principe de substituabilité entre tous les acteurs de la formation.**

▲



L'ÉSPÉ de Bretagne, à Rennes.



## Composition basée sur le résultat des votes d'orientation sur les motions d'orientation soumises au vote des adhérents

- **Action syndicale (AS) : 48,02 %**
- **École émancipée - Pour un syndicalisme offensif (ÉE-PSO) : 30,38 %**
- **Agir ! (Ag) : 15,66 %**
- **Émancipation (Ém) : 3,18 %**
- **Pour un syndicalisme de lutte (PSL) : 2,75 %**

**Secrétaire général :** Christofol Hervé (génie mécanique, Angers, MCF, AS)

**Trésorier national :** Champesme Marc (informatique, Paris-XIII, AS)

**Secrétariat national, composé du secrétaire général, du trésorier et de :**

Bellosta-Tourtier Marie-Jo (informatique, Paris-IX, MCF, AS) • Bornais Claire (mathématiques, Lille-I, PRAG, ÉE-PSO) • Champesme Marc (informatique, Paris-XIII, MCF, AS) • Chantelot Pierre (génie mécanique, Marne-la-Vallée, PRAG, AS) • Christofol Hervé (génie mécanique, Angers, MCF, AS) • Coret Muriel (sciences du langage, Poitiers, MCF, AS) • Lambert Xavier (arts plastiques-design, Toulouse-II, professeur, Ag) • Lebrun Nathalie (milieux denses et matériaux, Lille-I, MCF, ÉE-PSO) • Maillard Pascal (lettres, Strasbourg, PRAG, ÉE-PSO) • Pébarthe Christophe (histoire grecque, Bordeaux Montaigne, MCF, ÉE-PSO) • Roger y Pascual Anne (EPS, Lyon-I, MCF, AS) • Tollet Gérard (génie électrique, Paris-XII, PRCE, Ag) • Valero Alet (espagnol, Toulouse-II, professeur, AS) • Voilliot Christophe (science politique, Paris-Nanterre, MCF, ÉE-PSO)

**Bureau national, composé des membres du SN et de :**

Armand Edwige (architecture-arts appliqués, Toulouse-II, docteurante, Ag) • Aubry Philippe (informatique, Paris-VI, MCF, AS) • Carnus Marie-France (sciences de l'éducation, Staps, Toulouse-II, professeure, PSL) • Charvin Heidi (psychologie, Rouen, MCF, ÉE-PSO) • Delepouve Marc (mathématiques, Lille-I, PRAG, AS) • Enclos Philippe (droit, Lille-II, MCF, ÉE-PSO) • Freitas Antonio (informatique, Clermont-Ferrand, MCF, Ag) • Maric Michel (sciences économiques, Reims, MCF, AS) • Papa Françoise (sciences de l'information et de la communication, Grenoble-III, MCF, AS)

**Commission administrative, composée des membres du SN, du BN et de :**

Amiri Bassir (histoire, Besançon, MCF, AS) • Artaud Michèle (mathématiques, ESPÉ, Aix-Marseille, MCF, AS) • Bepoix Sylvie (histoire, Besançon, PRAG, AS) • Berche Pierre-Emmanuel (milieux denses et matériaux, Rouen, MCF, ÉE-PSO) • Bruno Isabelle (science politique, Lille-II, MCF, ÉE-PSO) • Canteloube (de) Hélène (lettres-langues-sciences humaines, ESPÉ, Nantes, PRCE, ÉE-PSO) • Carpentier Michel (mathématiques, Paris-VI, MCF, ÉE-PSO) • Charbonnier Vincent (sciences de l'éducation et philosophie, Lyon-II et ENS Lyon, chargé d'enseignement, ÉE-PSO) • Claustre-Mayade Julie (histoire-histoire de l'art-sociologie-philosophie, Paris-I, MCF, Ag) • David Marie (ESPÉ Nantes, PRAG, ÉE-PSO) • Doublet Philippe (physique, IUT, Orsay, PRAG, Ag) • Duprat Christine (chimie, Toulouse-III, MCF, AS) • Dutheil Lionel (génie mécanique, Marne-la-Vallée, PRAG, AS) • Fabbri Jean (mathématiques, Tours, MCF, Ag) • Fasquelle Didier (électronique, Littoral, professeur, AS) • Favier Laurence (communication, Lille-III, professeure, AS) • Fort Karën (informatique, Paris-IV, MCF, ÉE-PSO) • Garcenot Yann (anglais, Aix-Marseille, PRCE, AS) • Ghodous-Shariat Parisa (informatique,

Lyon-I, professeure, AS) • Godet Jean-Luc (physique, Angers, MCF, ÉE-PSO) • Gregori Nicolas (psychologie, Lorraine, MCF, ÉE-PSO) • Haiech Jacques (biotechnologie, Strasbourg, professeur, ÉE-PSO) • Helbert David (électronique-génie électrique, Poitiers, MCF, Ag) • Hus Philippe (énergétique-génie des procédés, Littoral, MCF, ÉE-PSO) • Jaubert Martine (sciences du langage-linguistique, ESPÉ, Bordeaux, professeure, AS) • Langlois Pierre (génie électrique-électronique-photonique et systèmes, Caen, MCF, Ag) • Laschon Gilles (physique, IUT, Orsay, PRAG, AS) • Lauton Michelle (mathématiques, Paris-XI, MCF, AS) • Lelourec Hervé (mathématiques, Nantes, PRAG, AS) • Leredde Yann (structure et évolution de la Terre et des autres planètes, Montpellier-II, MCF, ÉE-PSO) • Lescure (de) Emmanuel (sciences de l'éducation, Paris-V, MCF, AS) • Levené-Coucke Thérèse (sciences de l'éducation, Lille-I, MCF, ÉE-PSO) • Luciani Isabelle (lettres-langues-sciences humaines, Aix-Marseille, MCF, AS) • Lueken Konstanze (biochimie, Toulouse-II, PRCE, PSL) • Mahé Gaël (informatique, Paris-V, MCF, AS) • Mary Trojani Cécile (langues et littératures romanes, Toulouse-II, MCF, AS) • Mauriat Caroline (électronique, Aix-Marseille, MCF, AS) • Mecquenem (de) Isabelle (philosophie, Reims, PRAG, AS) • Nef Annliese (histoire médiévale, Paris-I, MCF, ÉE-PSO) • Niguès Emmanuelle (documentation, Paris-XII, PRCE, AS) • Occelli Corbin Sidoine (économie-gestion, Paris-XI, PRAG, AS) • Rasseneur Laurence (Staps, Strasbourg, MCF, ÉE-PSO) • Rivière Françoise (droit-sciences économiques-AES, Pau, PRAG, Ag) • Rivoire Julien (sociologie, Paris-XIII, PRCE, ÉE-PSO) • Salaraine Françoise (lettres, Poitiers, PRCE, AS) • Sandeau Nicolas (physique-chimie, École centrale de Marseille, MCF, AS) • Schettino Maria Teresa (histoire-civilisations-archéologie et art des mondes anciens, Mulhouse, professeure, Ag) • Suremain (de) Marie-Albane (histoire et civilisations, ESPÉ, Créteil, MCF, ÉE-PSO) • Tahani Najat (génie mécanique, Le Mans, MCF, AS) • Tassel Stéphane (génie mécanique, Marne-la-Vallée, PRAG, AS) • Terreau Corinne (mathématiques, Dijon, PRAG, Ag) • Tétard Florent (chimie, Paris-XIII, MCF, AS) • Voisin Marie-José (économie, Paris-VII, MCF, ÉE-PSO) • Vuylsteker Christophe (biologie, Lille-I, MCF, ÉE-PSO) • Zidi Mustapha (génie mécanique, Paris-XII, professeur, AS) • Zimmer Alexandre (chimie, Dijon, MCF, AS)

**Commission des finances**

Ardonceanu Pierre (mathématiques, Pau, MCF, ÉE-PSO) • Banliat Christian (gestion, Lyon-III, assistant agrégé, ÉE-PSO) • Chaulet Rudy (langues et littératures étrangères, Besançon, MCF, Ag) • Deauvieu Jérôme (sociologie-démographie, UVSQ, MCF, AS) • Deknuydt Bernard (sciences de l'information et de la communication, Montpellier-III, PRCE, PSL) • Kahane Claudine (astrophysique, UJF Grenoble, professeur, AS) • Lainé Jean-Paul (chimie, Rouen, MCF, AS)

**Commission des conflits**

Berche Pierre-Emmanuel (milieux denses et matériaux, Rouen, MCF, ÉE-PSO) • Boutan Pierre (sciences du langage, ESPÉ, Montpellier, MCF, AS) • Canu Jean-Marie (SES, Rouen, PRCE, ÉE-PSO) • Cottrell Marie (mathématiques appliquées, Paris-I, professeure, AS) • Deville Cavellin Catherine (physique, Paris-XII, professeure, AS) • Malifaud Jean (mathématiques, Paris-VII, MCF, ÉE-PSO) • Mesliand Anne (lettres, Aix-Marseille, PRCE, AS) • Pittia Sylvie (histoire, Paris-I, professeure, Ag) • Policar Alain (SES, Limoges, PRAG, AS)

# La circulaire du 9 mai 2017 portant sur la « protection fonctionnelle en cas d'action en diffamation »<sup>(1)</sup>

→ par Philippe Enclos, membre du Bureau national, cellule juridique

En signant une simple circulaire portant sur la « protection fonctionnelle en cas d'action en diffamation », le secrétaire d'État en charge de l'Enseignement supérieur et de la Recherche Thierry Mandon a fait la preuve du peu d'intérêt qu'il porte à la protection des agents de la fonction publique en cas de « procédures bâillons ».

Il importe de rappeler que la seule fonction des circulaires est d'expliquer des dispositions législatives ou réglementaires : elles sont, par définition, dépourvues de toute portée normative. Elles sont illégales si elles modifient, suppriment ou ajoutent des règles et sont impératives. En sus, elles ne sont applicables, et opposables à l'administration, que si elles ont fait l'objet d'une publication sur le site : [circulaires.legifrance.gouv.fr](http://circulaires.legifrance.gouv.fr). Ce n'est pas le cas de celle-ci, ce qui constitue un premier indicateur de la faiblesse de l'intérêt qu'a porté le secrétaire d'État Thierry Mandon au problème dit des « procédures bâillons », alors même que, saisi par la CPU, il avait nommé une commission à ce sujet.

L'expression désigne des plaintes, généralement en diffamation<sup>(2)</sup>, déposées contre des collègues à la suite de publications de travaux scientifiques dans des revues académiques, voire dans la presse généraliste, et ayant pour but ou effet d'attenter à leur liberté d'expression.

La commission, composée de trois professeurs de droit, dont son président Denis Mazeaud, d'un professeur de science politique et de la PDG du groupe Lextenso, spécialisé dans l'édition juridique, avait remis son rapport le 20 avril. Il proposait une série de mesures législatives tendant à renforcer le droit définissant et sanctionnant les diffamations et injures (Codes civil et de procédure civile, pénal et de procédure pénale ; loi sur la liberté de la presse du 29/7/1881).

Il suggérait, notamment, cet ajout à l'article 11 de la loi du 13 juillet 1983 relatif à la protection fonctionnelle : « Lors- qu'un enseignant-chercheur



© Lake Cimson/Flickr

*ou un chercheur fait l'objet d'une action mettant en cause l'exercice de la liberté d'expression dans le cadre de ses fonctions, la collectivité publique prend immédiatement en charge, au titre de la protection, les frais exposés dans le cadre d'instances civiles ou pénales.*

*Cette prise en charge est accordée, à la demande de l'intéressé, par une autorisation tacite à la naissance de laquelle la collectivité publique ne peut s'opposer et qu'elle ne peut retirer.*

*conditions fixées par le code de justice administrative, notamment son livre V.*

*Un décret en Conseil d'État fixe les modalités d'application du présent VIII. »*

Aucun projet de loi ne semble avoir été seulement envisagé : le secrétaire d'État a, manifestement, mis de côté cette série de propositions, lesquelles présentaient, pourtant, l'intérêt de consolider l'arsenal juridique, et a jugé qu'une circulaire suffisait. Après plusieurs pages d'étude juridique générale de la

▼  
**Pour le secrétaire d'État, les « procédures bâillons » ne constituent pas des situations nécessitant des recommandations particulières.**  
▲

*Le montant des sommes prises en charge est fixé forfaitairement par voie de décret. Il constitue une avance sur les frais totaux qui auront dû être exposés, dont la prise en charge sera assurée dans les conditions prévues au VII du présent article.*

*L'autorisation tacite est susceptible de recours devant le juge administratif, dans les*

protection fonctionnelle puis de la diffamation, la circulaire expose de manière détaillée les modalités de mise en œuvre de la protection fonctionnelle, selon la loi et la jurisprudence administrative.

Cette étude est intéressante en ce qu'elle présente, de manière complète, précise et documentée, le droit en vi-

gueur en matière de protection fonctionnelle, mettant ainsi à jour et appliquant à l'ESR la teneur de la (seule) circulaire antérieure à ce sujet, produite le 5 mai 2008 par le ministère du Budget, des Comptes publics et de la Fonction publique. Elle cite, ainsi, la plupart des décisions rendues par le Conseil d'État depuis 2009, et intègre les modifications apportées à l'article 11 de la loi du 13 juillet 1983 par la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 sur la déontologie des fonctionnaires, ainsi que par le décret n° 2017-97 du 26 janvier 2017 relatif à la prise en charge par l'administration de frais exposés par un agent à l'occasion de procès civils ou pénaux.

Mais on reste fort frustré de ne rien lire de spécifique à la protection fonctionnelle des chercheurs et enseignants-chercheurs victimes de « procédures bâillons » : force est d'en conclure que, pour le secrétaire d'État, ces dernières ne constituent pas des situations nécessitant des recommandations particulières, et que les règles ordinaires relatives à la protection fonctionnelle suffisent.

La CPU, fortement sollicitée par la « commission Mazeaud », poursuivra-t-elle ses pressions auprès du ministère pour obtenir des modifications législatives ? Voilà du lobbying qui serait utile... ●

(1) À lire sur le site du SNESUP-FSU, rubrique « Outils juridiques ».

(2) Allégation ou imputation d'un fait portant atteinte à l'honneur ou à la considération de la personne (loi du 29/7/1881 sur la liberté de la presse). Publique, elle est sanctionnée, dans le cas général, par une amende de 12 000 euros maximum ; non publique, par une amende de 38 euros maximum.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

# Toujours plus d'étudiant.e.s, toujours plus de diplômés mais moins d'enseignant.e.s ?

→ par Mary David, *ÉSPÉ de Nantes*, avec la collaboration de Vincent Charbonnier

Les effectifs étudiants ne cessent d'augmenter depuis presque une décennie, tandis que le nombre d'enseignant.e.s baisse année après année, mettant à mal les conditions de travail des personnels tout autant que la réussite des étudiant.e.s.

On observe depuis maintenant huit ans une croissance rapide et continue des effectifs étudiants. À la rentrée 2016, on compte 2 609 700 inscrit.e.s dans l'enseignement supérieur en France métropolitaine et dans les DOM, soit une augmentation de 1,8 % par rapport à l'année précédente. C'est la huitième année consécutive de hausse des effectifs pour l'ensemble de l'enseignement supérieur qui fait suite à une période de stagnation, voire de diminution des effectifs, après la seconde et forte massification (1981-1995), période durant laquelle le nombre d'étudiant.e.s a plus que doublé, passant de 1 à 2,2 millions. Par contraste, entre 2000 et 2010, le nombre d'étudiant.e.s n'a augmenté « que » de 7 %. L'accroissement des effectifs s'explique principalement par deux facteurs : la hausse des aspirations des jeunes et de leurs familles à poursuivre des études, et l'augmentation des naissances dès la fin des années 1990. Mais cette hausse des effectifs étudiants ne s'est pas accompagnée d'une hausse du nombre des enseignant.e.s, puisque celui-ci a reculé de 1,2 % depuis 2010.

Les étudiant.e.s, dont plus de la moitié (55,1 %) sont des femmes (en 2016), sont très majoritairement inscrit.e.s dans des formations publiques (81,8 % en 2016-2017). En 2016-2017, les enfants de parents cadres et de professions intellectuelles supérieures continuent d'être surreprésentés (35 %), tandis que les enfants d'ouvriers et d'employés sont sous-représentés (respectivement 12,5 % et 15 %). Le nombre d'étudiant.e.s étrangers augmente pour atteindre 12,4 % des effectifs.

Le fort ralentissement de la massification dans les années 2000 a accentué la



À la rentrée 2016, l'effectif étudiant avait augmenté de 1,8 % par rapport à l'année précédente.

© Gossiet Nicolas/Flickr

concurrence entre les formations pour capter la « clientèle » étudiante. Cette concurrence s'exerce entre établissements publics et privés, mais aussi entre formations publiques et, dans les universités, entre et au sein des unités de formation. Plus finement, les filières scientifiques ont été fortement et précocement touchées par la baisse des effectifs, dès le milieu des années 1990, alors que celles de sciences humaines ont été davantage « épargnées », notamment parce que les bachelier/ère.s technologiques et professionnels ont « compensé » le départ des autres bachelier/ère.s. Ce sont les universités qui sont particulièrement

concernées par l'actuelle hausse des effectifs étudiants, après une période de stagnation globale entre 2000 et 2012. En 2016-2017, on dénombre 1 623 500 étudiant.e.s dans les universités, soit 30 300 étudiant.e.s de plus que l'année précédente. Les bachelier/ère.s généraux représentent 80 % des nouveaux bachelier/ère.s entrant à l'université en 2015, contre 15 et 5 % pour les bachelier/ère.s technologiques et professionnels, toutes disciplines confondues. Bien que leur présence soit significative dans certaines

spécialités de licence, elle ne doit pas masquer le fait que « la grande nouveauté de l'université des années 2000 est désormais de faire cohabiter des bacheliers généraux aux niveaux scolaires différents dans des filières identiques » (Hugrée, 2015, p. 56)<sup>(\*)</sup>.

Les deux dernières massifications de l'enseignement supérieur (1980-1995 et depuis 2010) ont conduit à ce que la part des diplômé.e.s du supérieur augmente fortement puisque plus d'un tiers des élèves entrés en sixième en 1995 a obtenu un diplôme supérieur ou égal à bac+3, que 44 % des jeunes sortis de formation initiale entre 2012 et 2014 étaient diplômés du supérieur (RERS, 2016). Cette part a augmenté de deux points par rapport à 2009-2011, ce qui rapproche le nombre de diplômé.e.s des objectifs politiques (50 %). Si l'enseignement supérieur est loin d'être encore réellement démocratisé, l'accès au diplôme et aux connaissances se généralise, et l'université y apporte une contribution décisive. ●

(\*) Hugrée C., « De «bons» élèves? Comment décroche-t-on une licence à l'université », *Regards croisés* sur l'économie, n° 16, 2015, p. 51-68.

Sources : ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, *Note d'information*, 2016, n° 16.10, « Les effectifs d'étudiants dans le supérieur en 2015-2016 en forte progression, notamment à l'université » ; n° 16.11, « Les étudiants inscrits dans les universités françaises en 2015-2016 » ; RERS, 2016 et 2017.

▼  
**Si l'enseignement supérieur est loin d'être encore réellement démocratisé, l'accès au diplôme et aux connaissances se généralise, et l'université y apporte une contribution décisive.**  
 ▲

# Troubles dans le recrutement

→ par Christophe Pébarthe, secrétaire national, coresponsable du secteur Recherche

Retour critique sur les déclassements intervenus dans la campagne de recrutement 2017 du CNRS.

La campagne 2017 de recrutements de chercheur/euse.s au CNRS a donné lieu à des dysfonctionnements graves, suscitant un très fort mécontentement. À l'initiative des membres élu.e.s SNESUP et SNCS de la section 36 (sociologie et droit), une pétition a recueilli plus de 3 200 signatures. Parce qu'elle est révélatrice des évolutions en cours, c'est-à-dire de la finalité poursuivie par les auto-proclamés professionnels de la réforme permanente de l'enseignement supérieur et de la recherche, il importe de revenir sur cette affaire afin de mieux identifier les logiques qu'il s'agit de combattre.

## DU RECRUTEMENT AU CNRS

Le recrutement des chercheur/euse.s au CNRS se déroule en deux étapes. Les différentes sections qui composent le comité national auditionnent les candidat.e.s et proposent un classement. Mais, sur le modèle initialement proposé avec l'instauration des comités de sélection et depuis modifié par le Conseil d'État, elles ne constituent que des jurys d'admissibilité, même si c'est lors de cette première phase que l'évaluation des candidatures par les pairs est faite. Le jury d'admission, qui se réunit quelques mois plus tard – un seul pour toutes les sciences humaines et sociales divisées en neuf sections –, est composé de représentant.e.s de certaines sections, d'autres chercheur/euse.s ou enseignant.e.s-chercheur/euse.s choisi.e.s par la direction de l'institut correspondant, la directrice ou le directeur dudit institut et la directrice générale déléguée à la science du CNRS. Si chaque année des modifications étaient apportées aux propositions des sections, leur nombre et leur importance ont atteint en 2017 un niveau inédit.

## LES AFFAIRES ET « L'AFFAIRE »

En section 32, un poste de directeur de recherche 2<sup>e</sup> classe (DR2) a été perdu à la suite du déclassement du seul dossier classé, une section pourtant particulièrement frappée par le non-renouvellement des chercheur/euse.s partant à la retraite. En section 35, pour le concours de

chargé.e. de recherche 2<sup>e</sup> classe (CR2), l'admissible classé premier est déclassé en première position sur liste complémentaire. En section 39, le premier sur liste complémentaire intègre la liste principale au détriment de celle qui avait été proposée (les quatre recrutés sont ainsi des hommes...). En section 40, de manière très surprenante, les premiers résultats d'admissibilité ont été annulés et un nouveau jury d'admissibilité a été réuni. C'est toutefois en section 36 que l'intervention du jury d'admission a été la plus massive puisque la totalité de la proposition faite par le jury d'admissibilité pour les CR2 a été récusée. Une liste de deux noms a remplacé celle de six noms (liste principale composée de deux sociologues et une juriste, et liste complémentaire) pour un concours où trois postes étaient ouverts ; tous les sociologues, quatre au total, disparaissent du classement et sont remplacé.e.s par deux juristes ; aucune liste complémentaire n'a été proposée. À l'évidence, au-delà du poste perdu, deux recrutés alors que trois postes étaient ouverts, c'est bien une discipline que cette intervention semble avoir voulu viser.

## ESSAI D'ANALYSE

Quatre sociologues dont trois membres élu.e.s de la section 36 ont fourni une analyse détaillée de cette affaire qualifiée de « symptôme du management autoritaire de la recherche en sciences sociales »<sup>(1)</sup>. Y est en particulier rappelé que le jury d'admissibilité s'était prononcé à l'unanimité de ses dix-huit membres (treize sociologues et cinq juristes), après avoir examiné 218 dossiers, auditionné 58 candidat.e.s sur cinq jours. Le jury d'admission n'a eu besoin que d'une



Le CNRS, à Paris.

© Calette/Wikimedia CC BY-SA 4.0

Le jury d'admission n'a eu besoin que d'une demi-journée pour effacer le premier classement.

demi-journée pour effacer le premier classement. À partir de quels critères ? Le directeur de l'Institut des sciences humaines et sociales (InSHS) a justifié le déclassement des quatre sociologues en évoquant la bibliométrie et l'internationalisation, soit selon lui

les articles publiés en anglais dans des revues anglo-saxonnes et l'obtention de contrats de recherche internationaux, alors même qu'un des sociologues déclassés avait obtenu son Ph.D à New York<sup>(2)</sup>. Ces critères n'ont pourtant jamais été affi-

chés comme tels au moment du concours<sup>(3)</sup>, ils interviennent *a posteriori*, du fait de l'intervention de la direction de l'InSHS. Une autre explication apparaît aussi. Les thèses des quatre sociologues éliminé.e.s avaient pour point commun de s'intéresser aux rapports sociaux et aux inégalités... Bref, à des sujets que certains qualifient de « gauchistes » !

Derrière ces déclassements, se cache donc bien le nouveau management de la recherche en France. Menée par quelques prétendu.e.s expert.e.s, cette politique vise directement la collégialité et la diversité des approches en sciences sociales. Nul doute que le CNRS n'est pas seul concerné... ●

(1) zisel.hypotheses.org/2857.  
 (2) L'obtention d'un contrat ERC est à l'origine du déclassement/reclassement dans la section 39.  
 (3) [www.cnrs.fr/comitenational/doc/criteres/GuideCC\\_SECTION%2036\\_v6.pdf](http://www.cnrs.fr/comitenational/doc/criteres/GuideCC_SECTION%2036_v6.pdf).

# Une ouverture sur la Chine

→ par Marc Delepouve,  
coresponsable du secteur International

Au mois de juillet dernier, la Fédération mondiale des travailleurs scientifiques (FMTS) a reçu une délégation de la China Association for Science and Technology (CAST), une instance qui joue le rôle d'interface entre les chercheurs et les pouvoirs politiques et dont la mission est le développement, la diffusion et la promotion de la culture scientifique et technique.

Une délégation de la China Association for Science and Technology (CAST), membre de la Fédération mondiale des travailleurs scientifiques (FMTS), a rencontré la direction de cette dernière, le 8 juillet dernier au siège du SNESUP-FSU. Deux représentants de notre syndicat et un de l'UGICT-CGT ont participé à la réunion où ils ont présenté le dialogue social en France dans le domaine de la recherche, tant dans le secteur public (SNESUP-FSU) que dans le secteur privé (UGICT-CGT).

Les représentants de la CAST ont présenté la nature, le fonctionnement et les missions de leur organisation. La CAST n'a pas d'équivalent en Europe. Elle fédère 207 sociétés savantes nationales, les associations locales pour la science et la technologie de 3 141 cantons et presque 150 000 associations de base (au niveau d'entreprises, de villes, d'universités...). C'est une interface entre les chercheurs et les pouvoirs politiques. C'est aussi un instrument de développement de la recherche, avec en outre la responsabilité de diffuser la culture et les connaissances scientifiques et techniques dans la société. Lors du 9<sup>e</sup> congrès de la CAST, en mai 2016, Xi Jinping, président de la République populaire de Chine, définissait les missions de la CAST en ces termes : « La CAST et toutes ses branches locales doivent servir les travailleurs des sciences et techniques, promouvoir le développement tiré par l'innovation, participer à l'élévation des connaissances scientifiques du peuple chinois, et assister les décisions de politique scientifique prises par le PCC (Parti communiste chinois) et par le gouvernement. (...) La CAST doit unir l'ensemble des travailleurs des sciences et technologies et les mener à se dévouer aux causes de la science, de la technologie et de l'innovation. »

La CAST joue un rôle d'aide et de conseil auprès du PCC et du gouvernement national. Il joue aussi ce rôle auprès des gouvernements provinciaux, auprès des préfetures, etc., avec en outre l'apport d'une expertise dans le développement



©DR

économique et durable, et dans la réalisation de projets à toutes les échelles. Réciproquement, la CAST se doit de mettre en œuvre des politiques de recherche au service des projets politiques. Pour ce faire, la CAST possède différents outils. En particulier, elle constitue et finance des plates-formes d'innovation, visant un objectif déterminé, réunissant entreprises, universités et institutions de recherche choisies sur la base d'évaluations et en fonction de leur complémentarité dans la réalisation du projet.

Diffuser la culture scientifique et technique, ainsi que susciter des vocations de chercheurs, constituent un axe central de l'activité de la CAST. C'est pourquoi elle promeut le développement de musées de la science, organise des caravanes de la science ainsi que la Journée nationale de la science, et tient le site China Science Communication. Engagée dans l'innovation pour la promotion de la science, elle a mis en place des initiatives destinées aux adolescents et au développement de jeunes talents de chercheurs. Enfin, la CAST possède plus de la moitié des journaux scientifiques les mieux classés de Chine.

Le 6 juillet 2017, à Paris, les représentants de la CAST ont montré un vif intérêt

pour le rôle des syndicats français dans la défense des droits et conditions de travail des collègues, que ce soit au niveau des établissements ou au niveau national. Cependant, il est plus qu'évident que la CAST n'est pas un syndicat, même si la défense des droits des collègues fait partie de ses missions. La CAST est au cœur, si ce n'est le cœur, de la politique de recherche en Chine. Tout à la fois lieu de représentation des collègues et organe d'évaluation, de financement, de publication, de conseil et de mise en œuvre d'orientations définies par les pouvoirs politiques, elle a joué un rôle de premier plan dans le

développement fulgurant de la recherche en Chine depuis quinze ans, dont l'une des réalisations est la première place mondiale conquise dans la production de panneaux solaires et dans celle d'éoliennes.

La FMTS tiendra les 6 et 7 décembre 2017 son assemblée générale, à Dakar. La veille, le 5 décembre, elle organisera un séminaire sur le thème « Sciences et développement durable en Afrique et pour l'Afrique ». La Chine est de plus en plus engagée en Afrique et la contribution de la CAST est particulièrement attendue. La participation de la CAST à la FMTS revêt pour nos syndicats une importance majeure, d'autant plus que la Chine, soit 20 % de l'humanité, est absente de l'Internationale de l'éducation (IE). ●

▼  
**La China Association for Science and Technology est au cœur, si ce n'est le cœur, de la politique de recherche en Chine.**  
▲

**TURQUIE**

# Ne soyons pas complices des crimes commis en Turquie

→ Communiqué de presse, secteur international

Le 30 juin dernier, un comité international a appelé dans le monde entier à suspendre toute collaboration avec les universités et les institutions turques de l'ESR complices du mouvement de répression qui frappe les universitaires et les chercheurs de ce pays, et plus globalement tous les intellectuels qui refusent de faire allégeance au pouvoir d'État. Cet appel au boycott n'est pas global, il ne concerne que les institutions dont la collaboration à la répression est attestée et il exclut par conséquent les accords conçus pour faciliter et rendre possible la mobilité étudiante et les candidatures d'universitaires de Turquie à des postes d'enseignant-chercheur ou de chercheur invités, ou des engagements

similaires, avec des universités françaises. La liste des institutions concernées par ce boycott est accessible sur le site : <https://academicboycottofturkey.wordpress.com>.

À plusieurs reprises, le SNESUP-FSU a attiré l'attention de ses syndiqué.e.s sur l'ampleur des crimes commis en Turquie et a appelé le gouvernement à étendre le Programme d'aide à l'accueil en urgence des scientifiques en exil (Pause). Dimanche 9 juillet, à Istanbul, un rassemblement de plusieurs dizaines de milliers de manifestants a salué l'arrivée de la « marche pour la justice » qui avait commencé le 15 juin dernier à Ankara, montrant ainsi l'attachement à la démocratie du peuple turc. Il est par consé-

quent plus que jamais nécessaire de soutenir nos collègues menacés et persécutés. Non content d'avoir limogé plusieurs milliers d'universitaires, le gouvernement d'Erdogan les empêche aujourd'hui de retrouver du travail et leur confisque leurs passeports quand il ne les traduit pas devant des tribunaux en vue de les emprisonner. Le boycott est une action à la fois légitime et appropriée à cette situation tragique. Depuis le début de la répression, 37 universitaires n'ont trouvé d'autre refuge que le suicide.

Le SNESUP-FSU appelle donc ses syndiqués et l'ensemble des institutions de l'ESR à signer cet appel et à mettre en œuvre ce boycott partout où cela est possible. ●

**UNIVERSITÉ D'ÉTÉ DES MOUVEMENTS SOCIAUX**

# Succès total pour Attac

→ par Julien Rivoire, représentant du SNESUP-FSU au CA d'Attac France

À l'initiative du réseau des Attac d'Europe, la 3<sup>e</sup> université d'été des mouvements sociaux s'est déroulée à Toulouse du 23 au 27 août. Deux mille participant.e.s sont venu.e.s de toute l'Europe, soit le double de ce qui était attendu, pour débattre, comprendre et construire les mobilisations à venir.

Finance, enjeux migratoires et écologie, trois questions qui agitent les mouvements sociaux européens ces dernières années, ont été au cœur des séminaires et autres forums. Mais les débats autour de la question du travail ont également connu un succès inattendu. Ateliers de présentation de la campagne Emplois-Climat, à l'initiative de la FSU et d'autres composantes de la plate-forme<sup>(1)</sup>, forum sur l'avenir du travail à l'heure d'Uber, de l'automatisation et de l'émergence de l'intelligence artificielle, ou encore ateliers de formation sur la loi travail : les salles étaient à chaque fois comblées, avec une présence significative de jeunes. L'université d'été a également été l'occasion de renouer avec les traditions de l'éducation populaire en proposant des formations pratiques, des préparations d'actions de désobéissance civile et autres conférences gesticulées. Le SNESUP-FSU a également animé un atelier sur les enjeux de la marchandisation de l'enseignement supérieur en col-



La résistance à la marchandisation s'organise.

laboration avec le collectif Acides<sup>(2)</sup>. Hugo Harari-Kermadec, économiste et membre du collectif, a analysé et déconstruit les arguments libéraux présentant comme une panacée la sélection à l'université et l'augmentation des frais d'inscription. Claire Bornais, du SNESUP-FSU, a insisté sur la situation actuelle, alors que le désinvestissement progressif de l'État français au profit de « l'autonomie » des universités laisse de nombreux bachelier/ère.s sans affectation, donnant au gouvernement

actuel l'occasion de remettre au goût du jour le projet de sélection à l'entrée des universités. Le débat a enfin permis d'échanger sur les enseignements à tirer des résistances à la marchandisation de l'enseignement supérieur dans de nombreux pays depuis 2010. ●

(1) [emplois-climat.fr](http://emplois-climat.fr).  
 (2) Acides (Approches critiques et interdisciplinaires des dynamiques de l'enseignement supérieur) [acides.hypotheses.org](http://acides.hypotheses.org).



mgen<sup>\*</sup>

MUTUELLE  
SANTÉ  
PRÉVOYANCE

MA SANTÉ, C'EST SÉRIEUX.

J'AI  
CHOISI  
MGEN

" Quand on est sportif de haut niveau, la santé c'est essentiel. Et se sentir bien protégé est un réel avantage sur le chemin de la victoire. C'est pourquoi je ne m'entoure que des meilleurs. Pour son engagement, pour sa solidarité, pour la performance de sa protection santé et la qualité de son accompagnement, j'ai choisi MGEN."

MARTIN FOURCADE, Champion du Monde  
et Champion Olympique de biathlon.

mgen.fr

MGEN, Mutuelle Générale de l'Éducation Nationale, n°775 885 399, MGEN Via, n°441 922 002, MGEN Fill, n°440 363 388, mutuelles exemptées aux dispositions du livre I du code de la Mutualité - MGEN Action sanitaire et sociale, n°441 921 913, MGEN Centres de santé, n°477 901 714, mutuelles soumises aux dispositions du livre II du code de la Mutualité.



# HYPERPLANNING

UNE SEULE APPLICATION POUR TOUT FAIRE

 PLANNING	 SALLES	 NOTES	 ABSENCES
 OCM	 SUPPORT DE COURS	 STAGES	 COMMUNICATION
 INTERNET & MOBILE	 STATISTIQUES	 INTERCONNEXIONS CAS / ADFS	 HÉBERGEMENT

IUT ■ UNIVERSITÉS ■ GRANDES ÉCOLES ■ ÉCOLES D'INGÉNIEURS  
ÉCOLES DE COMMERCE ■ ÉSPÉ ■ CFA ■ GRETAS

## TESTEZ GRATUITEMENT HYPERPLANNING



Version complète  
d'évaluation disponible  
en téléchargement



Demande en ligne  
de présentation sur site



INDEX-EDUCATION.COM